

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 466 217

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 24375**

(54) Plan de travail escamotable en particulier table à repasser.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 3/00; D 06 F 81/06.

(22) Date de dépôt 1^{er} octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

(71) Déposant : LEGAY Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Legay.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet, Thirion et G. Foldès,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne les plans de travail, adaptés à occuper soit une position de travail, généralement horizontale, soit une position repliée.

L'invention vise en particulier, mais de manière non limitative, les planches à repasser.

Les planches à repasser courantes sont en général constituées d'un panneau équipé d'un piétement articulé, qui peut occuper soit une position repliée en sorte que les éléments du piétement sont ramenés sensiblement parallèlement au panneau, soit une position déployée pour laquelle le panneau horizontal, est en position d'utilisation.

De telles planches à repasser ne sont pas exemptes d'inconvénients ; en effet, leur stabilité laisse à désirer, de plus, le déploiement et le repliement du piétement peuvent être cause de blessures par pincement ou autre.

En outre, le rangement de telles planches à repasser demande un emplacement approprié, généralement peu commode d'accès étant donné qu'il se situe dans un coin de placard ou autre emplacement analogue, en sorte que les manipulations nécessaires à la mise en oeuvre et au rangement des planches à repasser actuelles, après utilisation, constituent des opérations fastidieuses.

La présente invention a pour objet une planche à repasser d'utilisation plus commode que les planches à repasser actuelles, par suppression pratiquement totale des manipulations d'un emplacement de rangement à un emplacement d'utilisation.

Une table à repasser selon l'invention comprenant un panneau globalement quadrangulaire se caractérise en ce que ce dernier comporte, au voisinage des sommets d'un côté un galet destiné à rouler dans un rail, tandis qu'une face dite inférieure est aménagée pour coopérer avec un jambage de support, les rails étant destinés à être fixés à une paroi verticale, tandis que le jambage de support est préférentiellement articulé à cette paroi, et audit panneau, en sorte que le panneau, ou plan de travail, peut occuper soit une position repliée parallèlement à ladite paroi, soit une position de travail stable sensiblement perpendiculaire à cette dernière.

Avec une telle disposition, le panneau est donc solidaire d'une paroi quelconque, par exemple un mur sur lequel, en position repliée, il ne forme qu'une protubérance de faible épaisseur, tandis que le déploiement dudit panneau pour 5 constituer une planche à repasser est effectué sur place, pratiquement instantanément, évitant ainsi toute manipulation d'un emplacement à un autre.

Bien entendu, un cache peut être prévu pour masquer le panneau et son équipement (on entend par équipement, les 10 rails, le jambage de support et le moyen de butée) ce cache peut être un élément rapporté que l'on ôte avant utilisation.

Selon une forme d'exécution préférentielle, le panneau et son équipement sont incorporés dans un meuble plat, avec 15 porte d'accès, ledit meuble étant adapté à être fixé à une paroi telle qu'un mur.

On comprend qu'un plan de travail ainsi équipé pour constituer une table à repasser, présente comparativement à la technique antérieure des avantages non négligeables à 20 savoir : un encombrement minimal le long d'une paroi, un déploiement et un repliement extrêmement faciles sans aucun risque, une suppression totale des manipulations, et une stabilité remarquable en position d'utilisation.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention 25 ressortiront d'ailleurs mieux de la description qui va suivre en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective schématique d'un plan de travail dont le panneau est conformé pour constituer une table à repasser en position de travail;

30 la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, la table à repasser étant en position repliée ;

la figure 3 est une coupe verticale suivant un plan passant par la ligne III-III de la figure 1 ;

35 la figure 4 est une vue analogue à la figure 3 suivant un plan passant par la ligne IV-IV indiqué à la figure 2 ;

la figure 5 est une vue en perspective d'une variante possible de réalisation.

Sur les dessins le plan de travail est formé par un

plateau apte à constituer une table à repasser 10 avec une partie terminale en pointe 10A, mais on comprend que le plateau pourrait présenter une configuration autre par exemple quadrangulaire, dans le cas d'une utilisation différente.

5 Dans l'exemple choisi, le plateau 10, du côté opposé à la pointe, est équipé au voisinage de deux coins 11, 12, de galets latéraux 13, 14, montés dans des chapes fixées au plateau.

10 La face de travail dite ci-après supérieure est indiquée par 10B, tandis que la face dite ci-après inférieure est indiquée par 10C.

15 Cette face inférieure est munie, sensiblement dans une zone centrale, d'un point d'attache, par exemple une chape 16 sur laquelle est adaptée une partie terminale d'un piétement 17 constitué par un bras plié en V dont les extrémités libres sont montées pivotantes dans une chape 18.

20 L'équipement d'une table à repasser suivant l'invention est complété par une paire de chemins de roulement constitués chacun par un profilé 20 avantageusement de section en U, et par un moyen adapté à constituer une butée 21 propre à maintenir la table à repasser en position déployée de travail.

25 Dans l'exemple représenté, la butée 21 (voir en particulier aux figures 3, 4,) comprend une douille 21A adaptée d'une part, à être fixée à une paroi et à former un palier à une colonne 21B dont une extrémité est pourvue d'un levier de manœuvre 21C, et l'autre extrémité d'une ferrure 21D constituant la butée proprement dite.

30 Une telle table à repasser peut être aisément associée à une paroi P ; à cet effet, les profilés 20 sont fixés à la paroi en étant parallèles et espacés de façon à permettre l'engagement dans ceux-ci des galets 14. La butée 21 est également fixée à la paroi ainsi que la chape 18.

35 Ainsi qu'il est bien visible à la figure 1, la table à repasser ainsi associée à une paroi, par exemple un mur, peut occuper une position de travail où la face 20B constitue un plan de travail parfaitement stable, étant donné notamment son assujettissement en quatre points à la paroi P,

les quatre points précités étant constitués par les deux galets 14, et les deux extrémités espacées du bras 17 ; elle est maintenue énergiquement dans une telle position par la butée 21 amenée en position active (figure 3).

5 Lorsqu'on désire replier la table à repasser, il suffit d'escamoter la butée 21 (figure 4) et d'exercer sur la table, au voisinage de la pointe 10A, un effort pour la faire basculer et coulisser dans les chemins de roulement flèches F, F1, F2.

10 Les figures 2 et 4 montrent la table à repasser en position repliée, position pour laquelle elle est sensiblement parallèle à la paroi P en ayant son axe longitudinal vertical ; elle est maintenue dans cette position en raison notamment de l'alignement des axes respectivement des galets 14, de la chape 16 et de la chape 18, mais elle pourrait également comporter un moyen de sécurité empêchant tout déploiement intempestif, ce moyen de sécurité pouvant être par exemple une broche 25 traversant un chemin de roulement et engagée dans un trou prévu à cet effet sur un côté de la table.

20 Ainsi qu'on le voit, le déploiement ou le déploiement d'une table à repasser ou autre, selon l'invention, est une opération extrêmement simple qui peut être effectuée sans effort, pratiquement instantanément et en toute sécurité pour la personne effectuant les manœuvres.

25 De plus, l'encombrement de la position repliée le long de la paroi peut être considéré comme négligeable.

Avantageusement, il peut être prévu un cache amovible 28 pour masquer la table en position repliée.

30 Selon un mode de réalisation préférentiel illustré à la figure 5, la table à repasser est associée à un meuble comportant un cadre 30 avec fond 31 sur lequel cadre est articulée une porte 32.

35 Dans une telle réalisation, les montants du cadre 30 forment supports aux chemins de roulement 20 ; dans une telle réalisation, le moyen de butée 21 est fixé sur ce fond, ainsi d'ailleurs que la chape 18, en sorte que l'on obtient un ensemble qui peut être installé simplement par ancrage du meuble dans la paroi P.

On conçoit que les modes de réalisation décrits dans ce qui précède ne sont nullement limitatifs, en particulier le moyen de butée pourrait être constitué par une broche traversant un élément associé au panneau et se fichant au fond du meuble ou à

la paroi ; de même, le piétement 17 pourrait être constitué par une barre articulée par une extrémité, à la paroi, ou au fond du meuble, et dont l'autre extrémité serait adaptée à coopérer avec un élément de retenue fixé sur la face inférieure de la table. Le 5 piétement pourrait être aussi une barre articulée au panneau et comportant des moyens aptes à assurer sa stabilisation tant en position déployée sensiblement perpendiculaire au panneau, qu'en position repliée.

Il convient de préciser en outre que les chemins de roulement 10 20 pourraient être prolongés vers le bas jusqu'au voisinage du sol, et être liés l'un à l'autre au moyen de traverses 30 par exemple trois, à chacune des extrémités et dans une zone médiane, ainsi qu'il est visible en traits mixtes à la figure 1. On obtient ainsi un cadre qui peut être aisément ancré à une paroi verticale au niveau de chaque traverse, la traverse médiane étant mise à profit 15 pour former, ou supporter, au moins une butée.

De plus, dans le but de limiter les risques d'arrachement notamment, lorsque des efforts sont exercés en bout de la planche, il est avantageusement prévu une jambe de soutien repliable et 20 télescopique visible également en traits mixtes aux figures 1 et 3, cette jambe de soutien étant indiquée en 31.

Afin de conférer à la table à repasser suivant l'invention, une bonne stabilité chacun des chemins de roulement 20 comporte une butée 32 aménagée pour limiter la course des galets, et 25 constituer ainsi, en association avec la ferrure 21D, un maintien en trois points du petit côté de la table.

REVENDICATIONS

1. Plan de travail escamotable, tel que table à repasser comprenant un panneau globalement quadrangulaire et un équipement repliable propre à faire occuper au panneau soit 5 une position de travail sensiblement horizontale, soit une position de rangement, une telle table étant caractérisée en ce que l'équipement comprend une paire de chemins de roulement pour des galets fixés latéralement au voisinage des sommets d'un petit côté du panneau, un piétement escamotable, au moins un moyen de butée propre à maintenir le panneau en position de travail.

2. Plan de travail selon la revendication 1, caractérisé en ce que les chemins de roulement sont constitués par des profilés en U destinés à être fixés à une paroi verticale en étant parallèles et espacés l'un de l'autre.

15 3. Plan de travail selon la revendication 1, caractérisé en ce que le piétement est constitué par au moins une tige qui est, par une de ses extrémités, adaptée à être articulée à une face, dite inférieure du panneau, et par son 20 autre extrémité, adaptée à être fixée par articulation à une paroi verticale.

25 4. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le piétement est constitué par une barre coudée formant deux branches en V, les extrémités libres des branches étant montées pivotantes dans une chape adaptée à être fixée à une paroi verticale, tandis que la zone du coude est associée à une face dite inférieure du plateau.

30 5. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de butée est constitué par une douille adaptée à être fixée à une paroi verticale, cette douille formant un palier à une colonne équipée d'un levier de manœuvre et d'une ferrure constituant la butée proprement dite.

35 6. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau et son équipement sont associés à un meuble avec porte d'accès, les chemins de roulement étant fixés sur les montants d'un cadre

du meuble, en s'étendant sensiblement sur la moitié de la hauteur de celui-ci en partant du haut, le piétement étant articulé d'une part, à un fond solidaire du cadre et, d'autre part, à la face inférieure du panneau, ledit fond portant en outre le moyen de butée.

5 7. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les chemins de roulement comportent au moins à leurs extrémités inférieures une butée limitant la course des galets.

10 8. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les chemins de roulement sont liés par au moins deux traverses préférentiellement trois, d'extrémité et médiane pour former un cadre, les traverses servant notamment à ancrer ledit cadre à une paroi verticale, la traverse médiane étant en outre aménagée pour porter, ou former, un moyen de butée au plan de travail en position déployée.

15 9. Plan de travail selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau comporte, vers son extrémité libre, un jambage de maintien articulé et télescopique.

20 10. Table à repasser escamotable comportant un plateau avec une partie terminale en pointe et un équipement selon l'une quelconque des revendications précédentes.

2466217

PL. UNIQUE

FIG.1

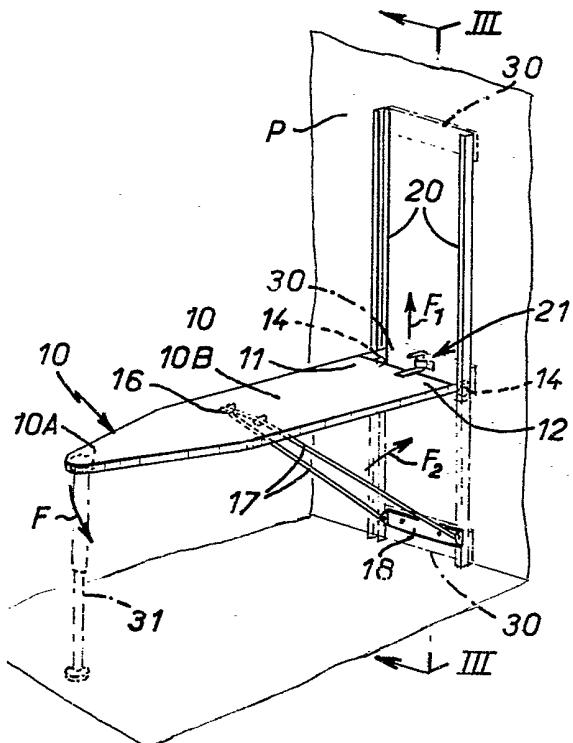


FIG.2

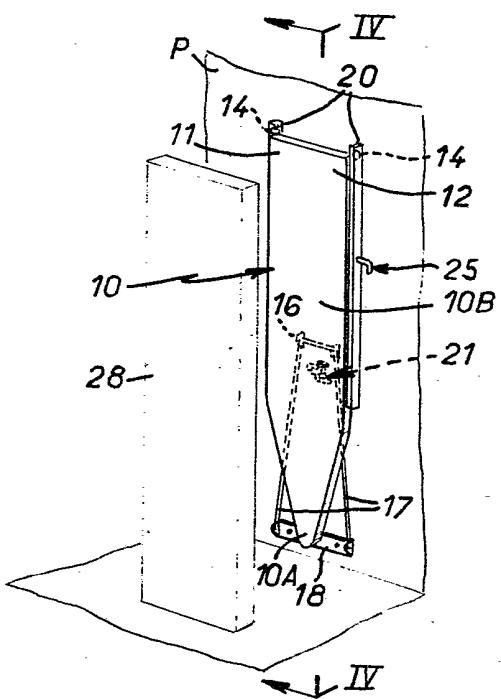


FIG.3

FIG.4

